



SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Bilan annuel 2021

Plan Climat Air Énergie Métropolitain



ACTIONS PHARES 2021



Construction transversale et partagée (élus et techniciens) du nouvel engagement 2021-2026 de la Ville de Saint-Martin-d'Hères dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain.



Sortie du fioul à 100% pour les bâtiments communaux martinérois avec l'installation de 2 chaudières aux granulés bois au centre aéré du Murier et au centre Guy Moquet.



Désartificialisation des sols sur un terrain communal, 5 000 m² désimperméabilisés sur un terrain en friche de près d'1 ha, pour une reconquête vers une promenade verte (projet lauréat du dispositif «Trame Verte et Bleue dans les villes et villages» de la Métropole).



Accompagnement de l'installation de l'entreprise d'agriculture urbaine Champiloop qui va transformer en champignonnière un parking souterrain de 1 000 m² inutilisé quartier Renaudie (projet lauréat du dispositif «Quartiers Fertiles» lancé par l'ANRU).



Organisation de ciné-débats sur l'environnement en partenariat avec les associations étudiantes du domaine universitaire.



Mise en place du tri des déchets alimentaires dans 7 restaurants scolaires depuis la rentrée 2021

ACTIONS PHARES 2020



Lutte alternative contre les moustiques tigres : pose de plus de 100 nichoirs à oiseaux / chauve-souris, en partenariat avec la LPO, pour favoriser la présence de ces prédateurs insectivores.



Semaine 100% bio dans les cantines scolaires du 12 au 16 octobre 2020 : 2 100 repas par jour préparés par la cuisine centrale, à partir de produits exclusivement issus de l'agriculture locale et durable.



Promotion des modes de déplacement actifs auprès des habitants : mise en place d'une piste cyclable temporaire (Tempo vélo) sur l'avenue Gabriel Péri, dans le cadre des mesures sanitaires en partenariat avec la Métropole et la Préfecture.



Promotion du vélo en interne, pour les déplacements domicile-travail des agents : atelier pour les agents «Apprendre à réparer son vélo en autonomie».

ORGANISATION ET MOYENS

Un élu référent, 2^e adjoint au Maire.

Le Service Environnement (3 ETP).

Une Commission développement durable et urbain, réunion 5 fois par an.

Un Comité de pilotage Aménagement / Environnement, réunion 5 fois par an.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS



Exemplarité



Aménagement Adaptation



Consommation Production locale



Mobilisation Communication



Mobilités

INFOS COMMUNE

Date d'engagement : 2005

Réengagement délibéré le : 25.05.2021

Nombre d'agents/salariés : 1300

Nombre d'habitants : 38 830

Élu référent : Christophe Bresson

Contact : Gita Mootoosamy
environnement@saintmartindheres.fr